

MEDIATION

Le contrat de formation est soumis au droit français.

En cas de difficultés dans l'application du présent contrat, le client s'adressera en priorité à l'auto-école EXCELLENCE, en vue de rechercher une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, si le client a la qualité de consommateur, les réclamations ou contestations relatives à la validité, l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution, l'interruption ou la résiliation du présent contrat peuvent être soumises au Médiateur MEDIAVET inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du Code de la Consommation.

Le site internet du médiateur : <https://mediavet.net> décrit le processus de Médiation proposé et permet aux clients de déposer en ligne une demande de Médiation.

A défaut d'accord avec le médiateur, seul le Tribunal du Commerce de Lons-Le-Saunier, pourra départager les 2 parties.